



Comment est-ce possible ?

L'unique et remarquable séquoia sempervirens de Crest a été abattu !

[ZOOM prise de vue de la RD93](#)

Organisation Environnementale EHS FRANCE Actualisation 19 11 2020

Nous avons tous le devoir de protéger le patrimoine de la France.

Le remarquable et [monumental séquoia sempervirens de Crest](#) était unique dans le sud-est de la France, il avait un très gros diamètre, il était rectiligne, comportait deux troncs non branchus qui depuis plus d'un siècle de façon chronique [étaient foudroyés une à deux fois par décennie](#), certes [ses deux pointes bien vivantes étaient en souffrances permanentes](#) mais son état ne représentait aucun danger.

Dans tous les cas il aurait dû être entretenu et protégé par un parafoudre comme celui qui existe au jardin des plantes de Caen. Malgré ces foudroiements répétitifs qui déchiquetaient et décapitaient les pointes de ses deux troncs il est constaté qu'[il restait donc bien vivant et sain, c'est ce qui est fondamental !](#)

Cela fait plus de 30 ans que les militants écologistes s'intéressaient à ce séquoia, des personnes presque centenaires ont été contactées pour en savoir plus sur son origine vers la fin du XIX siècle dans le bois du château de Beauregard (d'autres arbres rares existent encore dans le bois planté par les anciens propriétaires). Toutes les personnes contactées évoquaient de mémoire les souvenirs des foudroiements spectaculaires qui ont marqué leurs esprits avec des débits retrouvés à plus de 100 mètres.

En 2015 les militants suite à un énième foudroiement décidèrent d'étudier la zone pour comprendre et pour le protéger ont lancé un appel d'offre pour l'équiper d'un parafoudre, comme certains séquoias en sont équipés en France.

En principe la foudre tombe toujours sur des endroits où le gradient de champ magnétique terrestre est le plus élevé. Il a été étudié sans preuve probante, de même si ce séquoia se trouvait au-dessus de veines d'eau – failles, phénomènes qui accentuent les variations de champ et aussi la possible division du tronc.

L'étude sur les foudroiements a conclu à une conjonction d'éléments dont la foudre a tendance à frapper les objets proéminents, donc en fonction de sa position basse sur le synclinal associé à ce qu'il soit le seul arbre de la zone qui dépasse nettement un petit bois de pins très dense, cela a été considéré comme un des facteurs majeurs.

Autre facteur important, l'électrisation des nuages d'orages conduit à la foudre qui est un phénomène naturel de décharge électrostatique qui se produit avec la terre, mais aussi pour un tiers inversement de la terre vers les nuages. Le séquoia en fonction de sa très faible densité (0,42) et dureté très basse (1,25 indice Chalais-Meudon) a en conséquence une capacité physico-mécanique très forte d'absorption d'humidité, ces conditions font, suivant des conditions d'humidité et pression qu'elles rendent le séquoia très vulnérable au phénomène de décharge de foudre de la terre vers les nuages.

En 2015, après contacts avec les nouveaux propriétaires du château concernant la concrétisation de la pose d'un parafoudre spécifique financée par les militants écologistes, l'action n'a pas abouti faute de moyens financiers suffisants, investissement de base > à 10 000 euro.

Toujours en 2015, [un site internet spécifique a été créé pour ce séquoia sempervirens](#) unique dans la région.

De plus il a [été référencé avec des nombreuses photos dans la base de données nationale](#).

En 2017 lors d'un séminaire de géobiologie à l'EHS Zone Refuge de France, le séquoia sempervirens a été étudié par le géobiologue Joseph BIRCKNER.

Le 1er août 2020, suite à un bref et violent coup de vent [un adolescent qui circulait à motocyclette sur la RD93 a été tué lors d'un dramatique accident](#) causé par la chute d'un tronc [des petits pins morts situés à quelques dizaines de mètres du séquoia en bordure de la Route Départementale 93](#) (photo Google).

Il n'en reste pas moins que [ces arbres morts en bordure de la RD93 auraient dû être abattus](#) car effectivement ils présentaient un grave danger pour la circulation routière. D'ailleurs **immédiatement** présents sur place lors de ce dramatique accident il a été constaté **les services de la DDT de Crest abattaient et débitaient certains de ces arbres morts bien visibles en bordure de la route, ce qui aurait dû être fait depuis longtemps, si cette action préventive normale avait réalisée cela aurait évité le dramatique accident.**

De plus il s'avérait suite aux nombreux récents coups de vent que de nombreux véhicules aient reçu des débris de végétaux issus des arbres morts ou malades situés le long de la RD 93.

Dans tous les cas pour accéder à l'EHS Zone Refuge de France les militants passent en moyenne plusieurs fois par jour devant ce remarquable séquoia sempervirens, il était magnifique et majestueux !

Mais depuis le confinement l'EHS Zone Refuge de France est fermée afin qu'en cas de problème les autorités ne puissent pas prendre des mesures coercitives, en conséquence depuis plusieurs jours personne, jardinière du potager incluse, ne passait devant le séquoia, donc personne n'a vu ou n'a été prévenu de son abattage.

Comment en est-on arrivé à l'abattage de ce majestueux séquoia sempervirens ?

D'après les dernières informations, en fonction du traumatisme engendré par le dramatique accident mortel, qu'humainement nous comprenons, puis des accidents et des problèmes liés aux chutes diverses de végétaux sur la RD 93, il a été décidé par le propriétaire foncier de l'arasement de tout le bois sur une bande mitoyenne de plus de 10 mètres à la route, ceci au lieu de réaliser un entretien en abattant les nombreux arbres malades ou morts responsables des accidents, ce qui aurait dû être la normalité et totalement contraire au règlement opposable du PLU de la zone classée Espace Boisé Protégé.

Choix irréel et radical qui transposé à la France provoquerait l'abattage de centaines de millions d'arbres situés en bords de route !

Il n'en reste pas moins que tout l'espace boisé du château de Beauregard est un **Espace Boisé Classé (EBS)** qui a été modifié au **PLU** de 2018 en **Espace Boisé Protégé nécessitant obligatoirement une autorisation préalable** pour toute intervention, **le règlement opposable du PLU est explicite sur ce point.**

De plus le règlement du PLU de cette zone classée est explicite il y est stipulé, extrait sic : "*Pour l'entretien de ces espaces **il est possible de réaliser des coupes et abattages sans dénaturer l'espace vert ou boisé protégé.***"

Dans ce cas précis la délivrance de l'autorisation serait de la compétence de **DDT** de la Drôme (**Direction Départementale des Territoires**), hors on constate in-situ qu'il a été réalisé **sur toute la surface concernée boisée du chantier une coupe dite rase ou coupe blanche ce qui est contrairement à la réglementation opposable !**

Toujours d'après les dernières informations connues une ou plusieurs "expertises" spécifiques auraient été réalisées par "des autorités" ou organismes concernant le remarquable séquoia sempervirens, ces "expertises", sous réserve de vérifications en attentes, auraient conclues que le séquoia était en mauvais état, etc ... Son arrêt de mort aurait été donc acté.

Pour les militants écologistes ceux qui ont pris cette décision radicale d'abattage **ou conseillé l'abattage** sont des personnes qu'elles soient la **DDT** de la Drôme, **CRPF**, **ONF** ou autres organismes qui ont au final très mal analysé ou expertisé l'état du séquoia sempervirens suite aux foudroiements, mais de plus en terme de stratégie d'abattage dans le cas présent, en fonction de cette pièce remarquable, ces personnes n'ont pas respecté un protocole de contrôle, en effet avant de débiter l'ensemble du séquoia sempervirens en grumes une approche responsable soit par sondages ou soit lors **des premières coupes aurait démontré que le séquoia était totalement sain, ce qui aurait permis l'arrêt immédiat de son abattage, c'est une faute lourde de conséquence.**

Dans tous les cas, il est constaté que TOUTES LES GRUMES et pièces de bois délitées ne comportent de faiblesse majeure, voire qui poserait question contrairement à ce que prétendent certains spécialistes consultés.

En conséquence, il ne s'agit pas de polémiquer, mais l'évidence est que le remarquable séquoia sempervirens de Crest qui était sain n'aurait jamais dû être abattu, mais entretenu et surtout protégé de la foudre, de plus il n'était absolument pas responsable de tous les accidents sur la RD93 !

Monsieur le Maire de Crest a été contacté, nous attendons sa réponse pour en savoir plus afin d'envisager les éventuelles suites à donner à cette lamentable affaire conformément aux statuts de l'organisation environnementale.

Nous constatons qu'avec l'abattage du chêne géant des Montchauds de Crest ce sont les deux seuls arbres remarquables de la région qui ont disparu, [nous aussi nous sommes abattus !](#)

Actualisation le 19 11 2020,

Développements à suivre, dont la datation exacte du séquoia sempervirens, la contre-expertise par rapport à toutes les grumes référencées et analysées très facilement [puisque leurs stockages étaient réalisés en bordure du domaine public](#) soit de la RD93 ou de la route de Saleine.

Les parties des cimes des deux troncs du séquoia sempervirens ont été aussi analysées facilement de la RD93 [lors notamment de leurs tronçonnages en grumes.](#)

Dossier en cours, à suivre.

Serge Sargentini

Organisation Environnementale EHS France 14, rue Sadi Carnot 26400 CREST

Site internet sur le séquoia sempervirens de Crest :

www.next-up.org/France/sequoia.php